

BULLETIN MUNICIPAL

JUIN 2026



1371, rue du Centenaire, La Conception, Québec, J0T 1M0 • info@municipalite.laconception.qc.ca • www.municipalite.laconception.qc.ca

MOT DU MAIRE



Chères citoyennes
Chers citoyens,

À l'approche de la saison estivale, période propice aux projets de construction, de rénovation et d'aménagement, je souhaite vous rappeler l'importance fondamentale de respecter la réglementation d'urbanisme en vigueur dans notre Municipalité.

Ces règles ne sont pas là pour compliquer vos projets, mais bien pour assurer un développement harmonieux de notre territoire, protéger la qualité de vie de tous et préserver la valeur de nos propriétés. Avant d'entreprendre des travaux, il est essentiel de vérifier les normes applicables et d'obtenir les permis requis. D'ailleurs, la délivrance des permis constitue le principal moyen pour une municipalité de s'assurer que les projets respectent les règlements en place.

Nous constatons malheureusement des situations où des travaux sont réalisés sans autorisation ou en non-conformité. Ces situations peuvent entraîner des conséquences importantes : refus de permis, obligation de corriger ou même de démolir des travaux, et parfois la perte de certains droits acquis.

À ce sujet, il est important de bien comprendre la notion de « droits acquis ». Ceux-ci permettent, dans certains cas, de maintenir une situation existante devenue non conforme à la suite d'un changement réglementaire. Toutefois, ces droits sont limités, peuvent être perdus dans certaines circonstances et ne s'appliquent jamais à des travaux réalisés illégalement. Autrement dit, ne pas respecter la réglementation aujourd'hui peut compromettre vos droits pour l'avenir.

SÉANCES DE VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Les séances du Conseil sont l'occasion de rencontrer le maire et les conseillers municipaux. C'est le moment de poser des questions et s'informer sur les projets de la Municipalité.

Les séances sont également diffusées en direct via visio-conférence. Le lien pour celle-ci est disponible au <https://municipalite.laconception.qc.ca/ordre-du-jour-et-proces-verbaux/>



Date des prochaines séances pour l'année 2026 Toujours à 19h30

- Lundi 13 juillet
- Lundi 10 août
- Lundi 14 septembre
- Mardi 13 octobre
- Lundi 9 novembre
- Lundi 14 décembre

Exemple concret (zone inondable)

Un exemple fréquent concerne les zones inondables. Ces zones sont encadrées par des règles gouvernementales strictes qui ne relèvent pas de la municipalité, mais du ministère de l'Environnement. Les constructions doivent être réalisées à l'extérieur de ces zones ou respecter des conditions très spécifiques. Un citoyen qui entreprend des travaux sans validation préalable peut se retrouver avec un bâtiment non conforme, sans possibilité de régularisation, même si les travaux sont déjà réalisés. Il est donc essentiel de valider ces contraintes en amont.

Bonne nouvelle: afin de vous accompagner et de simplifier vos démarches, notre municipalité offre désormais la possibilité de déposer vos demandes de permis entièrement en ligne. Ce service, accessible en tout temps, permet un traitement plus rapide et une meilleure communication avec notre équipe d'urbanisme.

Notre objectif est clair: vous soutenir dans la réalisation de vos projets, tout en s'assurant que vos travaux seront réalisés conformément à la réglementation et pourront bénéficier de droits acquis si celle-ci venait à changer. N'hésitez pas à communiquer avec notre service d'urbanisme : une vérification en amont peut vous éviter bien des complications.

En travaillant ensemble, dans le respect des règles, nous contribuons à bâtir une communauté durable, harmonieuse et fière.

Votre maire, *Gaëtan Castilloux*



JOURS FÉRIÉS

Pour votre information, les bureaux municipaux seront fermés aux dates suivantes :

- **Fête nationale du Québec**
mercredi 24 juin 2026
- **Fête du Canada**
jeudi 2 juillet, de midi à 16 h 30
et vendredi 3 juillet 2026, entre 8 h et midi

Nos heures d'ouverture régulières sont :

- Lundi au jeudi entre 7 h 45 à midi et de 13 h à 16 h 30 ;
- Vendredi entre 8 h et midi

Soulignons que les bureaux municipaux sont ouverts pendant tout l'été, même pour les vacances de la construction, sauf les jours fériés. Ne pas oublier que les vendredis, les bureaux ferment à midi.

FAITS SAILLANTS – RAPPORT FINANCIER 2025

En conformité avec l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, c'est avec plaisir que je vous présente ce rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

Le rapport financier

Les états financiers de la Municipalité au 31 décembre 2025 présentent des revenus de fonctionnement de l'administration municipale de 6 966 160\$, alors que les dépenses de fonctionnement ont été de l'ordre de 6 773 153\$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement des immobilisations, remboursement de la dette, affectations de surplus, variation des réserves financières et fonds réservés, etc.), qui totalisent 374 101\$, l'administration municipale a réalisé en 2025 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 567 108\$, ce qui porte le surplus accumulé non affecté à un solde de 1 264 235\$. De ce surplus, des montants pourront être utilisés aux fins du budget 2026, en particulier pour les dépenses prévues mais non réalisées au cours de l'exercice financier 2025. La Municipalité demeure prudente face à ce surplus qui pourra permettre de réagir efficacement face à d'éventuels imprévus et contribuer au financement de projets futurs.

L'excédent de fonctionnement réalisé en 2025 est principalement attribuable à des revenus additionnels importants de droits de mutations immobilières, surpassant le budget de 370k\$, le marché de la vente de biens immobiliers étant demeuré relativement actif malgré les taux d'intérêts élevés et la pression économique sur les ménages. Cette situation, lors de l'établissement des prévisions budgétaires, avait amené l'administration municipale à établir un budget de revenus de mutation prudent. La municipalité a également des revenus additionnels provenant de taxes foncières supplémentaires, de services rendus, de permis émis par le service de l'urbanisme et de l'environnement, d'intérêts bancaires et intérêts et pénalités sur arrérages de taxes, de ristourne en TPS et TVQ, ainsi que d'autres revenus moins significatifs.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, des économies ont été réalisées en particulier au niveau des salaires et avantages sociaux, du fait que certains postes n'ont pu être comblés pendant plusieurs semaines, ainsi qu'au niveau des dépenses d'élection, ces dernières n'ayant pas eu lieu puisque l'équipe du conseil municipal a été élue par acclamation. Les frais de financement ont quant à eux été moins élevés, du fait que les emprunts temporaires contractés pendant l'année n'ont été que pour des projets en cours de réalisation et donc, capitalisables. Un crédit sur la quote-part relative à la sécurité incendie a également généré une économie dans les dépenses de sécurité publique.

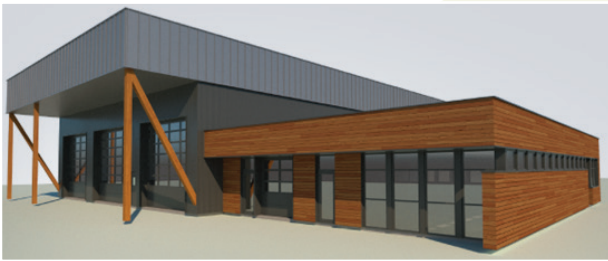
Rapport du vérificateur externe

Les états financiers 2025 ont été audités et présentés par la firme Daniel Tétreault CPA Inc. L'auditeur indépendant n'a émis aucune réserve dans son rapport et est d'avis que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Aperçu des investissements de l'année 2025

Au total, l'administration municipale présente dans ses états financiers des dépenses d'investissement de près de 7 millions de dollars. Parmi ces investissements, notons :

- ✓ La fin des travaux de construction du nouveau garage municipal, situé sur la rue des Violettes;
- ✓ Les travaux d'agrandissement et de réaménagement de l'hôtel de ville;
- ✓ Les travaux de drainage et stabilisation de berge au chemin de l'Acajou;
- ✓ La réfection d'un tronçon du chemin des Faucons;
- ✓ La préparation de travaux de réfection des chemins Pimbinas et Frènes-Blancs;
- ✓ L'acquisition d'un véhicule et d'équipements pour le service des travaux publics;
- ✓ L'achat et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques;
- ✓ Le remplacement du système d'automate à l'usine d'eau potable;
- ✓ Le remplacement de systèmes pour le traitement et la gestion des eaux usées;
- ✓ L'amélioration de parcs municipaux.



État de l'endettement de la municipalité

Au 31 décembre 2025, la dette à long terme de la Municipalité était de 3 434 000 \$ dont la charge est répartie comme suit :

- Ensemble des contribuables - 997 418\$
- Contribuables desservis – eau potable et égouts - 936 980\$
- Gouvernement du Québec – subventions - 1 499 602\$

Le montant total de la dette à long terme de la Municipalité a diminué de 445 200\$ comparativement à la dette à long terme au 31 décembre 2024. Aucun nouveau financement n'a été émis au cours de l'exercice financier 2025, toutefois, les projets d'envergure constituent, au 31 décembre 2025, un montant d'investissement à financer totalisant 3 456 684\$.

Le ratio d'endettement total net à long terme de l'administration municipale, par 100\$ de richesse foncière uniformisée (RFU), qui inclut les montants à financer au 31 décembre 2025, est de 0,59\$, comparativement à celui de 2024 qui était de 0,43\$. En comparaison également, le même ratio pour l'ensemble des municipalités du Québec de la même classe de population (1 à 1 999 habitants), en 2024, était à 0,76\$. Celui de l'ensemble des municipalités de la MRC des Laurentides était à 0,95\$, la grande région des Laurentides était à 1,09\$ et l'ensemble du Québec, à 1,56\$. Ce ratio incluant les soldes à financer des projets d'envergures réalisés et en fin de réalisation, la Municipalité a donc su conserver un ratio d'endettement très raisonnable.

En conclusion, le rapport financier au 31 décembre 2025 démontre que la Municipalité est en excellente situation financière et je souhaite remercier toute l'équipe des fonctionnaires et des élus pour leur précieuse collaboration.

Gaëtan Castilloux, Maire

Rapport présenté le 11 mai 2026, lors de la séance régulière du conseil municipal de La Conception.

REPORT DE LA JOURNÉE PORTES OUVERTES

On souhaite que tout soit parfaitement prêt pour vous accueillir comme il se doit !

La journée « Portes ouvertes et inauguration officielle » de l'Hôtel de Ville et du garage municipal, initialement prévue en juin, est reportée.

Nous mettons actuellement la touche finale aux travaux extérieurs (terrain et jeux d'eau) afin de vous offrir un accueil impeccable.

En effet, certains travaux doivent encore être complétés, notamment les installations liées aux jeux d'eau, incluant l'enfouissement des conduites, l'ensemencement du terrain ainsi que quelques ajustements finaux, dont nous croyions initialement réaliser au début du mois de mai, toutefois dû à la période de dégel, les travaux ont dû être reportés. Durant cette période, le site sera en cours d'aménagement, ce qui ne permettra pas de vous recevoir dans un environnement optimal.

PARTAGEZ VOS PLUS BELLES PHOTOS DE LA MUNICIPALITÉ!

Vous aimez capturer la beauté de notre Municipalité au fil des saisons? Nous vous invitons à nous faire parvenir vos plus belles photos!

Qu'il s'agisse de paysages, de lieux emblématiques, de moments du quotidien ou de coups de cœur bien personnels, vos images pourraient être mises en valeur dans différentes publications municipales (bulletin, site Web, réseaux sociaux, etc.).

Comment participer?

Transmettez vos photos à madame Brigitte Dubuc à l'adresse suivante : greffe@municipalite.laconception.qc.ca

Quelques précisions

- Les photos doivent avoir été prises sur le territoire de la municipalité;
- En transmettant vos images, vous autorisez la Municipalité à les utiliser à des fins de communication;
- Assurez-vous d'avoir les autorisations nécessaires si des personnes sont reconnaissables sur vos photos.

Votre regard contribue à faire rayonner notre milieu de vie, merci de le partager avec nous!



TAXES MUNICIPALES

Prochaines échéances pour le paiement des comptes de taxes de 300\$ et plus:

- 3^e versement : 16 juillet 2026
- 4^e versement : 17 septembre 2026

Nous faisons donc le choix de vous faire patienter encore un peu afin de vous accueillir dans un environnement pleinement complété, sécuritaire et agréable.

Restez à l'affût !

La nouvelle date sera annoncée très bientôt, notamment sur notre site Web dans la section « Actualités » dès que les travaux seront terminés.

Merci de votre compréhension et de votre enthousiasme, nous avons très hâte de vous faire découvrir vos nouvelles installations!

INONDATIONS DES DERNIÈRES SEMAINES

Une mobilisation importante

Il y a quelques semaines, notre Municipalité a été fortement touchée par des épisodes d'inondations qui ont nécessité une mobilisation soutenue de nos équipes. Dans ce contexte, il était essentiel pour nous d'être présents sur le terrain et d'offrir un accompagnement concret aux citoyens concernés.

Ainsi, plusieurs actions ont été déployées rapidement :

- ✓ Visite des pompiers à chaque propriété devenue inaccessible par les chemins municipaux en raison des inondations, afin de s'assurer de la sécurité des occupants et de leur offrir du soutien ;
- ✓ Communications effectuées en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique (MSP) afin d'informer les citoyens admissibles de l'existence d'une aide financière pour les propriétés devenues inaccessibles.

Au-delà de ces actions, l'ensemble des équipes municipales a redoublé d'efforts afin de répondre aux besoins, soutenir les citoyens touchés et assurer un suivi rigoureux de la situation. Nous tenons à souligner la collaboration, la résilience et la solidarité dont notre communauté a fait preuve durant cette période.

Aide financière pour les sinistrés

Le gouvernement du Québec offre un soutien financier aux personnes touchées par une inondation ou tout autre sinistre admissible.

Pour connaître les conditions d'admissibilité, les dépenses couvertes et les démarches à suivre pour déposer une demande, nous vous invitons à consulter le site suivant : quebec.ca/aide-sinistre



Nous vous encourageons à vous informer rapidement afin de bénéficier du soutien disponible.

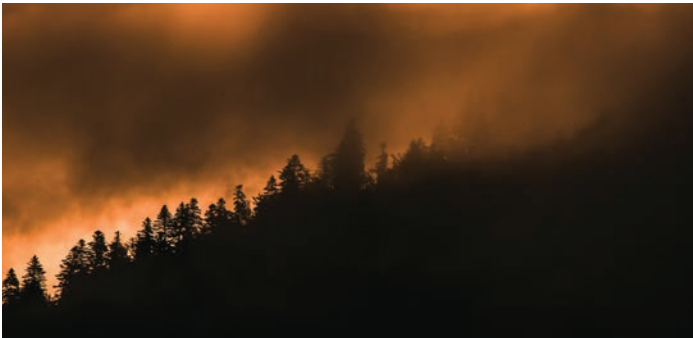


Êtes-vous inscrit aux alertes automatisées de la Municipalité?

C'est la meilleure façon pour être informé rapidement lors de situations d'urgence.

Inscrivez-vous directement sur le site Internet la Municipalité sous l'onglet : « Sécurité publique - Mesures d'urgence ».

Aidez-nous à prendre soin de vous!



FEUX DE FORÊT

Le ministère de la Sécurité intérieur (MSI) vous invite à vous préparer et à redoubler de vigilance à l'approche de la saison des feux de forêt. Les moments de grandes chaleurs et les épisodes sans précipitations en été, ainsi que les périodes de beau temps du printemps et de l'été sont des conditions favorables aux feux de forêt.

N'oubliez pas de toujours vérifier l'indice de danger d'incendie SOPFEU avant d'allumer un feu de tout type à l'adresse suivante : www.sopfeu.qc.ca/etat-situation/laurentides/

Au cours de la saison 2025, la SOPFEU a combattu 527 incendies de forêt au Québec, pour 1 313,7 hectares de forêts brûlées.

Soulignons que 87% des incendies survenus cette année ont été causés par l'activité humaine. À eux seuls, les feux de camp mal éteints ont été à l'origine de 134 incendies (25,4%), les mégots jetés par terre ont entraîné 82 incendies (15,6%), tandis que les brûlages de rebuts ont causé 86 feux de forêt (16,3%).

Évitons les feux évitables !

PROTÉGEZ-VOUS CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ ET LES FRAUDES TÉLÉPHONIQUES

Ne vous laissez pas piéger !

Depuis quelques années, les fraudes par téléphone, texto ou internet causent des dommages dévastateurs. Les arnaqueurs redoublent d'ingéniosité avec des stratagèmes si réalistes qu'il est facile de s'y méprendre.

La règle d'or : Ne transmettez jamais vos données bancaires ou renseignements personnels par téléphone ou courriel, même si l'interlocuteur prétend être un employé du gouvernement, de votre banque ou un membre de votre famille.

Que vous ayez un doute ou pas du tout, prenez le temps de vérifier l'information en communiquant directement avec l'organisme ou la personne concernée via des coordonnées officielles que vous possédez déjà. En cas d'incertitude, demandez conseil à votre institution financière ou en quelqu'un que vous avez confiance. Vigilance également avec les demandes de paiement par cartes prépayées ou cartes-cadeaux : ces situations sont systématiquement frauduleuses.

Un simple réflexe peut vous épargner des milliers de dollars et beaucoup d'ennuis.

DÉMYSTIFIER LA DURETÉ DE L'EAU ET LE CHLORE

Il est fréquent d'entendre des inquiétudes sur l'eau du robinet qui arrive de l'aqueduc municipal. Voici les faits pour mieux comprendre ce qui coule chez vous.

1. La dureté : Une richesse minérale, pas un danger

L'eau « dure » est simplement une eau qui a voyagé longtemps dans le sol, se chargeant naturellement en calcium et en magnésium.

- Santé : Loin d'être nocive, cette minéralisation est bénéfique. Elle aide à protéger contre l'ostéoporose, les maladies cardiovasculaires et même certains cancers.
- Sécurité : Les autorités de santé (Québec et Canada) confirment que le calcium et le magnésium ne présentent aucun risque de toxicité via l'eau potable.
- Inconvénients : Le seul désagrément est technique (tartre dans le chauffe-eau, moins de mousse avec le savon). C'est un enjeu d'entretien ménager, jamais de santé.

2. Le chlore : Une protection minimale et précise

À La Conception, la chloration est une obligation légale pour garantir une eau exempte de bactéries.

- Un dosage infime : Grâce à la propreté de notre source et à la courte distance du réseau, nous utilisons le strict minimum.
- Le saviez-vous ? Nous injectons seulement 0,03 ml de chlore par litre d'eau. C'est littéralement une goutte dans l'océan. Certaines villes en utilisent quatre fois plus !
- Rôle essentiel : Ce chlore protège l'eau durant tout son trajet dans les tuyaux pour qu'elle arrive parfaitement saine à votre robinet.

3. Pourquoi faire confiance à l'eau de la ville ?

- L'eau municipale est rigoureusement contrôlée selon les normes de l'American Water Works Association (AWWA), référence nord-américaine et du Règlement sur la qualité de l'eau potable du Québec. Elle est souvent plus riche en minéraux essentiels que bien des eaux embouteillées et ne génère aucun déchet plastique.
- L'astuce pour le goût : Si l'odeur du chlore vous dérange, laissez simplement reposer l'eau dans une carafe ouverte au frigo pendant une heure ; le chlore s'évaporerait naturellement.

Les concentrations des produits utilisés et toutes les normes que la Municipalité doit respecter, sont contrôlés par : Santé Canada et d'autres organismes comme l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) qui fixent des limites strictes.

AVIS AUX CITOYENS

Travaux d'entretien du réseau routier

La Municipalité souhaite rappeler à l'ensemble des citoyens l'importance de faire preuve de vigilance lors de la présence de travaux d'entretien sur le territoire durant la saison estivale, notamment ceux touchant les ponceaux, les fossés et le réseau routier.

Nous vous invitons à ralentir à l'approche des zones de travaux, à respecter la signalisation en place et à demeurer attentifs aux travailleurs ainsi qu'aux équipements en opération.

Votre collaboration est essentielle afin d'assurer la sécurité de tous.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Travaux à prévoir

Des travaux de réfection d'un ponceau sur le chemin des Frênes Blancs doivent avoir lieu. Ces travaux pourraient entraîner une fermeture temporaire du chemin. Advenant le cas d'une fermeture, les résidents affectés seront avisés.

PROPRETÉ DES LIEUX - MATIÈRES RÉSIDUELLES

Avec l'arrivée de la saison estivale, la Municipalité souhaite rappeler à l'ensemble des citoyens l'importance de maintenir propres et exempts de déchets les lieux où sont déposés les bacs de matières résiduelles.

À cet effet, il est important de préciser que les dégâts causés par les animaux sauvages demeurent la responsabilité du propriétaire des bacs. Celui-ci doit s'assurer de ramasser les déchets dispersés et de maintenir son emplacement en bon état. Il en va de même dans le cas des regroupements de bacs, où chaque propriétaire concerné partage la responsabilité de veiller à la propreté des lieux. Ces espaces communs doivent être entretenus adéquatement afin de préserver la qualité de l'environnement et la salubrité du secteur.

Par ailleurs, bien que le tri des matières résiduelles soit obligatoire, celui-ci contribue également à réduire l'impact de la faune sur la dispersion des déchets. Par exemple, les restes de nourriture devraient être déposés dans le bac de matières organiques (bac brun), lequel est collecté chaque semaine durant la période estivale, contrairement au bac à déchets ultimes qui est collecté aux quatre semaines.

Nous vous remercions de votre collaboration afin de maintenir un milieu de vie propre, sécuritaire et agréable pour l'ensemble de la communauté.



INTERDICTION

IL EST **INTERDIT** DE FAIRE
DÉBARQUER LES CHIENS
DE L'AUTOMOBILE

DURANT LA VISITE À L'ÉCOCENTRE



POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS,
LA PROPRETÉ DU SITE ET LE BIEN-ÊTRE ANIMAL.

Merci de votre collaboration !

ÉCOCENTRE DE MONT-TREMBLANT...
C'EST AUSSI NOTRE ÉCOCENTRE!

L'Écocentre de Mont-Tremblant est situé au
60, chemin de Brébeuf à Mont-Tremblant.

Consultez leur site Internet à l'adresse suivante afin de connaître
les heures d'ouverture: villedemont-tremblant.qc.ca/ecocentre
ou téléphonez au: 819-425-8614.

URGENCE-ENVIRONNEMENT

Pour toute situation SUBITE qui menace, affecte ou est sur le point
de détériorer la qualité de l'eau, de l'air, du sol, de la faune, des
habitats fauniques ou de l'environnement dans lequel évolue l'être
humain et qui nécessite une intervention IMMÉDIATE.

On peut joindre **Urgence-Environnement** 24 heures
par jour, 7 jours par semaine, en utilisant la ligne
téléphonique sans frais: **1-866-694-5454**

Journée de l'environnement



Lors de la journée de l'environnement qui a eu lieu le 30 mai
dernier, 1 000 arbres ainsi qu'approximativement 40 tonnes de
compost ont été distribués aux citoyens de la Municipalité qui
étaient présents en grand nombre encore une fois cette année.

Nous tenons à remercier le conseiller Georges Belec ainsi que
les citoyens bénévoles Claude Valiquette, Marlyne Théorêt et
Pascal Mathieu d'avoir effectué 27 distributions à domicile pour
les personnes âgées de 65 ans et plus.

Des enfants impliqués

Lors de la journée de l'environnement, plusieurs jeunes ont
participé à une activité spéciale à la bibliothèque municipale.
Après un conte inspirant, les enfants ont eu la chance de mettre
les mains à la terre en réalisant leurs propres semis.

Cette activité leur a permis de découvrir le plaisir de jardiner
tout en apprenant davantage sur la nature et l'environnement.
Le tout s'est déroulé dans une ambiance dynamique et remplie
de sourires !



UN RÉSIDU DOMESTIQUE DANGEREUX N'EST PAS UN DÉCHET ULTIME!

APPORTEZ-LE À L'ÉCOCENTRE.



Les résidus domestiques dangereux (RDD) sont des produits dont les propriétés
chimiques présentent des risques pour l'environnement et la santé humaine.

Ils ne doivent **jamais** être déposés dans les bacs à
ordures ménagères, ni dans la toilette ou l'évier.



Afin d'assurer un traitement sécuritaire et éviter de
contaminer l'air, les sols ou les plans d'eau, apportez vos RDD
dans un **écocentre** ou un **point de dépôt reconnu**.

Mesures de précaution

1. Ne pas mélanger différents
produits ensemble
2. Conserver les produits dans
leur contenant d'origine
3. Vérifier que le contenant est
étanche et bien fermé



Astuces pour la réduction

1. Utilisez des alternatives
écologiques
2. Achetez en petite quantité
afin d'éviter les surplus
3. Favoriser le réemploi auprès
de votre entourage



Complexé
environnemental
de la Rouge
LA REMISE

La gestion responsable
des matières résiduelles:
un choix profitable
pour tous!

Inflammable Corrosif Toxique Explosif

Exemples du quotidien

NOUVEAU RÈGLEMENT ENCADRANT LES ACTIVITÉS EN MILIEUX HYDRIQUES (RMUN)

Depuis le 1^{er} mars dernier, un nouveau règlement provincial est entré en vigueur : le **Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations (RMUN)**.

Ce règlement fait partie du cadre réglementaire modernisé en milieux hydriques, qui remplace le **régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral**, en place depuis mars 2022. Il introduit plusieurs changements visant à mieux protéger les milieux naturels tout en clarifiant les responsabilités municipales.

Ce qui change concrètement – quelques exemples

Note : Comme ce cadre réglementaire est récent, certains effets, enjeux d'application ou cas particuliers pourraient également être précisés au fil du temps, à mesure que son application se poursuit à l'échelle municipale et provinciale.

1. Préséance du règlement municipal

Auparavant, certaines dispositions du règlement ministériel pouvaient avoir préséance. Ce n'est désormais plus le cas.

→ Le règlement municipal s'applique en priorité lorsqu'il est plus restrictif.

Il est important de préciser que la majorité des normes environnementales intégrées à la réglementation municipale découlent du schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides, avec lequel la Municipalité a l'obligation d'être en concordance. Les marges de manœuvre locales sont donc encadrées par des exigences régionales.

2. Nouveaux travaux nécessitant un permis

Le RMUN introduit de nouvelles obligations. Un permis municipal est maintenant requis notamment pour :

- l'aménagement de **percées visuelles** dans la rive ou le littoral (ex. : ouverture dans la végétation pour voir le plan d'eau);
- l'aménagement d'un **accès à un lac ou à un cours d'eau**.

→ Ces exigences découlent du cadre réglementaire provincial, que la Municipalité se doit d'appliquer.

3. Limitation des accès aux plans d'eau

Le règlement prévoit qu'il n'est pas permis d'aménager un **accès additionnel** à un plan d'eau lorsqu'un accès est déjà présent dans la rive.

→ Cette norme est également imposée par le gouvernement provincial. La Municipalité est tenue de s'y conformer et d'en assurer l'application, comme pour l'ensemble des dispositions du RMUN.

Zones inondables : situation actuelle

Les **cartes de zones inondables de nouvelle génération** ne sont pas encore disponibles pour le secteur de La Conception.

→ D'ici leur publication, les règles en vigueur continuent de s'appliquer selon les données cartographiques actuellement reconnues.

Pourquoi ces changements?

Le RMUN s'inscrit dans une volonté gouvernementale de :

- ✓ mieux protéger les **rives, littoraux et zones inondables**;
- ✓ réduire les impacts des activités humaines sur les milieux hydriques;
- ✓ améliorer la **résilience face aux inondations**.

EN RÉSUMÉ

Avant d'entreprendre des travaux près d'un lac, d'un cours d'eau ou en zone inondable, il est essentiel de :

- ✓ vérifier la réglementation applicable;
- ✓ valider si un permis est requis;
- ✓ communiquer avec le Service d'urbanisme et de l'environnement pour obtenir l'accompagnement nécessaire.

NOUVELLE PLATEFORME EN LIGNE POUR VOS DEMANDES DE PERMIS

La Municipalité de La Conception est heureuse d'annoncer le lancement d'une plateforme en ligne permettant aux citoyens de soumettre facilement leurs demandes de permis et de certificats d'autorisation.

Voici le lien pour y accéder : services.municipalite.laconception.qc.ca

Lors de votre première connexion, vous serez invité à créer un compte. Ensuite, accédez à la section « Demandes en ligne » dans le menu de gauche, choisissez le type de demande, complétez les informations demandées et cliquez sur « Soumettre ». Un courriel de confirmation contenant une copie de votre demande vous sera envoyé.

Cette nouvelle démarche vise à simplifier et moderniser les services offerts à la population. Dès maintenant, plusieurs types de demandes peuvent être complétés en ligne, et d'autres formulaires viendront s'ajouter progressivement au cours des prochaines semaines afin d'élargir l'offre de services.

Cette plateforme vous permet de :

- ✓ Soumettre vos demandes rapidement et en toute sécurité
- ✓ Enregistrer vos demandes en cours
- ✓ Conserver une copie de vos demandes soumises
- ✓ Réduire vos déplacements et le temps de traitement

Pour toute question sur le dépôt d'une demande :

Madame Geneviève Demers,
coordonnatrice en urbanisme et environnement
coordination.urb@municipalite.laconception.qc.ca

Pour toute suggestion d'amélioration aux formulaires :

Madame Ariane Brisson,
directrice du service de l'urbanisme et environnement
direction.urb@municipalite.laconception.qc.ca

INSTALLATION DE QUAI

Vous souhaitez vous installer un nouveau quai sur votre propriété ?

Voici quelques informations à connaître :

- Un certificat d'autorisation (permis) est requis;
- Le permis coûte 50 \$;
- Un seul quai est autorisé par terrain;
- La superficie totale du quai est d'au maximum 20 m²;
- La largeur maximale du quai est de 3 m;
- Sauf exception, la longueur maximale du quai est de 25 m;
- Le quai doit être construit sur pilotis, pieux ou fabriqué de plateformes flottantes;
- Les matériaux utilisés doivent être sans risque pour l'environnement.

Bien que nous nous efforcions de délivrer les permis rapidement, un certain délai de traitement reste à prévoir.

Merci de vous y prendre à l'avance : durant la saison estivale, notre équipe est très sollicitée et les demandes sont traitées par ordre d'arrivée.



LES FEUX D'ARTIFICE

Nous vous rappelons qu'il est strictement défendu, et ce, en tout temps, d'allumer des feux d'artifice sur le territoire de la Municipalité.

Aucune exception n'est permise et ne sera tolérée.

VENTE TEMPORAIRE DE DÉBARRAS

Les ventes temporaires de débarras (communément appelé « vente de garage ») sont maintenant autorisées deux fois de semaine par année; soit les fins de semaine correspondant à la Journée nationale des patriotes et la fête du Travail.



Prochaines dates :
les 5 et 6 septembre 2026



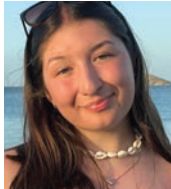
CAMP DE JOUR LA TOUPIE

Présentation de l'équipe

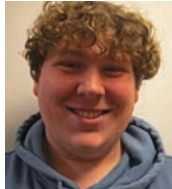
Voici l'équipe du camp de jour La Toupie pour la saison 2026.



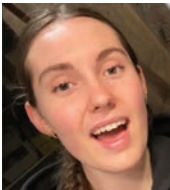
ZOULOU
Responsable
des loisirs



SOLEIL
Coordonnatrice



AVALANCHE



WASABI



SLAPSHOT



ANANAS



COQUILLAGE



BIGMO



ARABESQUE



Page Facebook
Camp de jour La Toupie 2026

La page Facebook du camp de jour La Toupie (réservé aux parents) vous donnera accès aux informations importantes et à certaines photos tout au long de l'été !



Si vous voulez discuter avec la **coordonnatrice**, vous pouvez la contacter par courriel au : **campdejourtoupie@municipalite.laconception.qc.ca**.



Vous pouvez également contacter en tout temps la **responsable des loisirs**, en lui téléphonant au (819) 681-3016, poste 5408 ou par courriel au **loisirs@municipalite.laconception.qc.ca**.

Celles-ci vous répondront lors des heures d'ouverture de la Municipalité de La Conception.

FÊTE CITOYENNE

C'est officiel: la Fête citoyenne est de retour !



Joignez-vous à nous le dimanche 13 septembre prochain, de 10 h à 14 h, pour une journée rassembleuse et festive pour toute la communauté!

Restez à l'affût: tous les détails de l'événement seront dévoilés au courant de l'été. Nous avons bien hâte de vous en dire plus !

Tu as envie de t'investir dans ta communauté ?
Tu as le goût de partager ta belle énergie ?

Nous avons besoin de toi !

Viens rejoindre la magnifique équipe de bénévoles de la Municipalité de La Conception afin d'aider lors de la Fête Citoyenne ou d'autres activités rassembleuses.

Vous n'avez qu'à vous inscrire auprès de madame Émilie Lacasse, du Service des loisirs, de la culture et des activités communautaires à l'adresse suivante: loisirs@municipalite.laconception.qc.ca ou par téléphone au 819-681-3016, poste 5408.



BONNE NOUVELLE

VOTRE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ÉLARGIT SES HEURES D'OUVERTURE!

La Municipalité est fière d'annoncer une bonification des heures d'ouverture de la bibliothèque municipale afin d'offrir un service encore plus accessible, flexible et adapté à la réalité de nos citoyens !

Parce que la lecture, la culture et l'accès au savoir doivent être à la portée de tous, nous avons travaillé à élargir les plages horaires pour mieux répondre aux besoins des familles, des travailleurs, des étudiants et des passionnés de lecture.



Heures d'ouverture

Mercredi: 10 h à 12 h | 13 h à 16 h | 17 h 30 à 19 h 30
Vendredi: 10 h à 12 h | 13 h à 17 h
Samedi: 9 h 30 à 12 h 30

Cette bonification est un projet pilote et représente plusieurs heures supplémentaires d'accès à votre bibliothèque chaque semaine !

Que ce soit pour découvrir de nouveaux romans, emprunter des jeux éducatifs, profiter d'un moment tranquille pour lire ou simplement faire découvrir le plaisir des livres aux plus jeunes, notre bibliothèque demeure un lieu vivant, accueillant et accessible à toute la communauté.

Encore cette année, vous pouvez avoir accès à un ordinateur gratuitement ainsi qu'à une imprimante à la bibliothèque (des frais peuvent être demandés pour les copies). Bien sûr qu'il est préférable de réserver en laissant un message au comptoir ou sur le répondeur de la bibliothèque au 819-681-3016, poste 5409.

N'oubliez pas que la bibliothèque possède plus de 80 jeux de société, pour tous les âges et pour tous les goûts. Amusez-vous !

Pour les vacances d'été, prendre note que la bibliothèque sera fermée du 26 juillet au 18 août inclusivement.

Prendre note que vous pourrez déposer vos livres au secrétariat municipal durant cette fermeture.

CARTE CITOYENNE ET CARTE EXPÉRIENCE

Pour les propriétaires et locataires de la Municipalité, voici deux cartes que vous devez vous procurer afin de bénéficier de plusieurs avantages.

• Carte Citoyenne

La carte Citoyenne peut être obtenue gratuitement, et ce directement à l'Hôtel de Ville, sur présentation d'une preuve d'identité avec photo (permis de conduire ou passeport) et preuve de résidence (bail ou compte de taxes). Elle est renouvelable chaque année. Elle vous donne accès aux stationnements municipaux ainsi qu'aux sites de randonnée de la Municipalité, et ce, gratuitement.

Veuillez noter que des frais de 10 \$ s'appliquent en cas de carte perdue.

• Carte Expérience de la Ville de Mont-Tremblant

La carte Expérience Mont-Tremblant permet de profiter de nombreux avantages en plus de faciliter les admissions aux différentes activités et installations sportives à la Ville de Mont-Tremblant. Vous pouvez vous procurer la carte dans l'un des points de service de la Ville de Mont-Tremblant, en fournissant la carte citoyenne de La Conception ainsi qu'une preuve d'identité avec photo.

Rabais et avantages de la carte expérience Mont-Tremblant

✓ Activités libres en gymnases

Accès gratuit (0-17 ans et étudiant)
Rabais sur le prix d'accès (18 ans et +)

✓ Arène Gilles Cadieux

Accès gratuit pour les activités libres

✓ Bibliothèques Samuel-Ouimet et du Couvent

50 % de rabais sur l'abonnement annuel

✓ Complexe aquatique Mont-Tremblant

Accès gratuit (0-17 ans et étudiant)
Rabais sur les entrées libres (18 ans et +)

✓ Cours et ateliers

Accès prioritaire lors des inscriptions à la programmation de cours et d'activités, après la période réservée à la carte Accès Mont-Tremblant

✓ Plage du Lac Mercier

Tarifs préférentiels



LOISIRS, CULTURE ET SPORTS

MARCHÉ D'ÉTÉ

Découvrez notre tout nouveau rendez-vous hebdomadaire !



Retrouvez-nous tous les vendredis,
de juin à septembre, de 12 h à 18 h.

Venez profiter d'une ambiance conviviale, découvrir de délicieux produits locaux, faire de belles trouvailles et rencontrer les gens d'ici.

Le Marché d'été est réalisé grâce à une entente avec la Ferme de l'Artisan, qui assurera la gestion et l'animation de ce beau rendez-vous local.

Passez faire le plein de fraîcheur, de saveurs et de découvertes... vous risquez d'en faire une nouvelle tradition estivale !

Dès le vendredi 5 juin 2026

À la patinoire
1371, rue du Centenaire,
La Conception



Un événement à ne pas manquer !

Fête
nationale
du Québec

1371 RUE DU CENTENAIRE
LA CONCEPTION
24 juin
2026

PROGRAMMATION

DE 13H À 19H : TOURNOI DE BALLE-MOLLE,
ANIMATION, DJ ET JEUX GÉANTS

15H À 19H : MAQUILLAGE

16H À 22H CAMION DE RESTAURATION ET BAR

18H : DISCOURS PATRIOTIQUE

18H30 : SPECTACLE DE MUSIQUE AVEC LE
GROUPE BTW

20H : DJ 100% FRANCO ET FEU DE JOIE

SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOISES
ET QUÉBÉCOIS DES HAUTES-RIVIÈRES

En partenariat avec :
Québec

MUNICIPALITÉ
LA CONCEPTION
LA NATURE, L'AMITIÉ